

Pour une Université humaine et éthique

Christophe DANIEL et son équipe

Janvier 2020

Transitions écologiques

L'actualité récente témoigne de l'urgence climatique (hausse des températures moyennes, fonte des glaces polaires, montée du niveau de la mer...), et de la dégradation dramatique de notre environnement (pollution des océans et rivières, de nos villes, destruction de la forêt amazonienne, des écosystèmes, disparition des espèces animales...).

Or nous sommes tous acteurs, jeunes et moins jeunes, des changements qui s'opèrent ici et ailleurs, par nos habitudes de vie et de consommation. Ces habitudes, personnelles ou professionnelles, compromettent l'avenir des générations futures.

Même si le développement durable est une notion présente dans de nombreux Codes et lois^[1], il apparaît que l'Université, en tant qu'institution, doit participer activement à son effectivité, à son application concrète. Certes des normes encadrent déjà son action, mais il faut aller encore plus loin et plus vite en faisant du développement durable une donnée incontournable de la gestion et des orientations universitaires. A ce titre, l'Université d'Angers au sein de son territoire doit avoir un rôle majeur et incitateur, auprès de ses acteurs et de ses partenaires.

La Présidence actuelle n'a pas ignoré cette thématique, mais je souhaite l'ériger en principe cardinal de mon action.

Les **transitions écologiques** ont pour objectif le développement durable. Mais pas seulement.

Nous souhaitons engager une réflexion avec les personnels et les étudiants pour un **plan d'action** « **Transitions écologiques** » transversal à l'ensemble des UFR, laboratoires, SFR, services et directions de l'université d'Angers.

Le terme « transition » vise la transformation de notre manière de travailler et de vivre ensemble à l'université, prenant mieux en compte les enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux, mais aussi organisationnels, pédagogiques et scientifiques. Le terme « transversal » apporte une autre dimension à l'expression « transitions écologiques ».

L'adjectif « écologique » est utilisé dans un sens élargi aux relations entretenues avec notre environnement quotidien. Il s'agit de mettre en place une démarche globale concernant tous les aspects de la vie de l'Université, et en lien avec son environnement.

A l'origine de cette action transversale, des prises de conscience nous conduisent à envisager ces transitions écologiques, à plusieurs niveaux.

Au niveau du fonctionnement de l'établissement et de sa gouvernance

Deux principes marquent les actions en matière de développement durable :

– le droit à l’information^[2]

– et le principe de participation.

Ces deux principes se complètent et sont au socle de la gouvernance que nous entendons mettre en place. Ainsi, il nous apparaît essentiel de consacrer pleinement **le droit à l’information** des personnels de l’Université, en leur garantissant un accès facile, simplifié, au service du personnel, aux textes consacrant leurs droits, aux éléments sur lesquels sont prises les décisions des différentes instances de notre Université. Ce droit à l’information est une condition nécessaire à l’expression de la démocratie partagée que nous entendons instaurer au sein de l’université d’Angers. En effet, prenant exemple sur les prémisses de toute action de développement durable, et plus particulièrement sur **le principe de participation**, nous souhaitons – autant que les textes le permettent – que les personnels de notre université soient associés au processus décisionnel en sollicitant leur avis, non pas pour valider après coup telle ou telle action ou telle ou telle décision, mais a priori en recueillant leur avis ou suggestion sur les questions essentielles touchant à la gouvernance de notre université.

Ensuite, il s’agit de décentraliser l’action, en redonnant de l’autonomie et en réduisant le nombre de maillons qui composent la chaîne hiérarchique de décisions. **Ces économies d’énergie, au sens élargi du terme, visent ainsi l’allègement de certaines tâches, la réduction des réunions et des déplacements, la simplification de nos procédures et une attention prêtée au temps.** Le réflexe anti-gaspillage peut se produire dans l’usage de nos « ressources » humaines. A titre d’exemple, l’université peut fonctionner avec moins de vice-présidences et dans un esprit de travail plus direct, plus en **proximités et en complémentarités.**

S’accorder sur ce qu’il convient de faire ensemble est une étape vers quelques transitions possibles, où sera débattu le sens partagé de l’action. Ce sujet appartient à chacun d’entre nous.

Une approche humaine et sociale (éthique) permettra de réussir la transition du développement durable en recherchant la parité, l’égalité et l’équité tout en respectant les diversités, entre les personnes, entre les structures, entre les générations.

Pour conclure, il s’agit bien, comme première transition, de repenser le modèle de gouvernance dans notre établissement, et de mettre en place un pilotage plus transversal impliquant autrement les communautés que ce soit les étudiants ou les personnels.

A l’échelle de nos campus

Le développement durable est un objectif, un enjeu, un engagement qui nous oblige envers les générations futures. Nous tenons à sa dimension sociétale, prenant en compte toutes les personnes qui travaillent et étudient à l’université.

Il ne s’agit pas d’obtenir un label de plus, une étiquette, mais à nouveau, de l’envisager dans la proximité, en interrogeant le rôle de chacun dans la vie de nos campus.

Poursuivre les actions de sensibilisation et d'incitations douces auprès des personnels et des étudiants sur les mesures que chacun peut mener pour contribuer à un développement en économisant les ressources naturelles, est un premier pas.

Nous encouragerons pour cela une politique de réduction de la consommation des ressources, des atteintes à l'environnement, des impacts du numérique (multiplication des équipements, consommations d'énergie et de matières premières, pollutions, production de déchets). Nous développerons une politique en faveur de la biodiversité, avec une gestion écologique de nos espaces verts. Nous favoriserons le développement durable dans des achats respectueux de l'environnement et privilégiant les fournisseurs locaux et les circuits courts.

Ces transitions qui conduiront notre établissement à s'engager sur des actions porteuses de sens, convergent avec le souci apporté à la qualité de vie à l'université.

Les campus auront du sens si nous impliquons dès à présent les étudiants dans ces réflexions, en les associant véritablement à la gouvernance de l'établissement et en les encourageant à s'impliquer massivement dans les transformations écologiques, économiques et sociétales, et enfin, en continuant à valoriser l'engagement étudiant. De nombreuses associations, en quête de sens et d'utilité, orientent leurs actions sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Les réseaux sont déjà organisés. L'Université doit montrer qu'elle est soucieuse de ces questions et doit contribuer à fédérer ce mouvement.

Le campus peut alors être un lieu propice à la rencontre entre différents acteurs de quartier, des personnes de différentes générations, mobilisés avec les étudiants, le personnel de l'université, autour d'actions aux enjeux environnementaux et sociétaux. Toutes les formes de passerelles sont possibles, entre ces milieux. C'est en ce sens que nous utilisons l'adjectif « écologique », encore faut-il oser utiliser ces compétences et les valoriser en les rendant visibles.

Nous faisons ce pari.

Même si la réalisation du potentiel des étudiants – leur émancipation – est avant tout le fruit des enseignements qu'ils reçoivent et auxquels ils participent, la découverte d'activités culturelles, sportives, associatives et professionnelles leur est également bénéfique. Leurs initiatives doivent être mises en avant.

Enfin cela passe aussi par des actions comme celles menées dans le cadre de Thélème, auprès des lycéens, qui visent à améliorer les chances de réussites et d'épanouissement dans l'enseignement supérieur des élèves.

A l'échelle de nos formations

Nous formulons tous le vœu d'engager nos étudiants, une fois lancés dans leur vie professionnelle, à agir et à construire les nouveaux modèles d'une société plus respectueuse de l'environnement et de la personne humaine, plus juste et équitable.

Pour cela, nous appliquons les principes issus du Code de l'Éducation :

Art. L. 123-2 :

« Le service public de l'enseignement supérieur contribue :

1° A la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants ;

2° Au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ;

3° A la croissance et à la compétitivité de l'économie et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels et leur évolution prévisible ;

4° A la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche. A cette fin, il contribue à l'amélioration des conditions de vie étudiante, à la promotion du sentiment d'appartenance des étudiants à la communauté de leur établissement, au renforcement du lien social et au développement des initiatives collectives ou individuelles en faveur de la solidarité et de l'animation de la vie étudiante ;

4° bis A la construction d'une société inclusive. A cette fin, il veille à favoriser l'inclusion des individus, sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé ;

5° A la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

6° A l'attractivité et au rayonnement des territoires aux niveaux local, régional et national ;

7° Au développement et à la cohésion sociale du territoire national, par la présence de ses établissements ;

8° A la promotion et à la diffusion de la francophonie dans le monde ;

9° Au renforcement des interactions entre sciences et société. »

Art. L. 123-3 :

« Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

1° La formation initiale et continue tout au long de la vie ;

2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;

3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;

4° *La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;*

5° *La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;*

6° *La coopération internationale. »*

Ainsi, il est primordial que nos étudiants acquièrent les savoirs et les compétences adaptés à une transformation globale et durable de la société. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer les problématiques écologiques de manière transversale dans les cursus, quelle que soit la filière, ou bien encore d'encourager les initiatives en faveur du développement durable, mais également de permettre à chacun d'acquérir les capacités de réflexion et de compréhension de ces enjeux.

La promotion d'une écologie de l'attention est une question vitale. Nous méritons tous de recevoir de l'attention d'autrui, mais nous devons également « produire de l'attention », c'est-à-dire être attentifs et attentionnés vis-à-vis des étudiants, des collègues, des équipements et de notre environnement.

Faire attention est le seul moyen d'articuler entre elles les transitions écologiques nécessaires à l'université humaine et éthique que nous appelons de nos vœux.

Il s'agit également d'accompagner les transitions que vivent les étudiants au sein de l'environnement universitaire, de favoriser **une politique d'égalité des chances** pour les étudiants jusqu'à leur insertion professionnelle en interrogeant leurs rapports à l'avenir, et de poursuivre la politique d'**inclusion** des personnes en situation de handicap.

Nous souhaitons en outre créer **un observatoire de la vie étudiante** qui permettrait un travail collectif et commun entre des étudiants et des enseignants-chercheurs dans le cadre des formations et des thématiques de recherche sur le bien-être et les cadres de vie des étudiants.

Pour terminer, les usages des technologies numériques, la création et la transmission des savoirs et des connaissances par les équipes pédagogiques et aussi par les étudiants constituent aussi l'une de nos principales préoccupations.

A l'échelle de la recherche

Une transition scientifique réussie permettra de créer et de transmettre des savoirs et des connaissances dans une **alliance renforcée et durable** entre formations et recherches. Recherche fondamentale, appliquée, clinique ou préclinique, disciplinaire ou interdisciplinaire, toutes les formes de recherche sont importantes et doivent être diffusées.

La recherche scientifique de l'Université d'Angers doit avoir l'ambition de réussir sa transition : l'Université a la responsabilité de poursuivre les programmes de recherche importants, utiles à la société et performants, mais aussi de permettre la progression durable de toutes les équipes, de la plus modeste à la plus productive en termes de publications et d'impacts économiques sur le territoire. L'Université doit donc s'engager à poursuivre les thématiques reconnues (EUR, poursuite des RFI, des paris scientifiques et des programmes importants...), à définir de manière concertée de nouvelles

thématiques d'excellence et à donner les conditions à toutes les unités de recherche de se développer à leurs rythmes et selon leurs moyens.

Il s'agit également de faire travailler ensemble des chercheurs et des étudiants de disciplines différentes sur des thématiques utiles à la société et définies collectivement. Ces thématiques pourraient permettre de redéfinir les périmètres des SFR et d'inclure les enjeux environnementaux et sociétaux dans les activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat.

A l'échelle de nos territoires

L'université n'est pas une marque. Elle appartient à un territoire, elle est en relation avec les acteurs de son territoire. La qualité de sa gouvernance est un levier majeur pour promouvoir au sein de ces territoires, les transitions écologiques que l'on attend à tous les niveaux. Ces relations entre l'université citoyenne avec les acteurs de son territoire sont autant d'opportunités pour nos formations, nos laboratoires de recherche, nos étudiants.

L'ancrage territorial de l'Université d'Angers doit être renforcé par un positionnement plus visible au sein des réseaux locaux et régionaux. L'Université d'Angers doit être plus présente, plus active et surtout mieux représentée dans toutes ses diversités. L'Université doit s'honorer d'être multiple et diverse : ses composantes doivent aussi avoir la possibilité de la représenter.

« Les interactions entre logiques locales, nationales et internationales montrent bien que l'ancrage territorial des universités, pour être appréhendé, doit être décrit comme le produit de l'action conjointe d'universitaires, d'élus locaux et d'acteurs économiques et sociaux, enchâssés dans des contextes historiques qui contribuent à orienter leur action. L'échelon local, pour peu qu'on ne le conçoive pas comme un vase clos hermétique aux évolutions nationales et internationales, constitue un bon niveau d'observation de ces dynamiques. En les appréhendant par le bas, il permet de ne pas postuler la déclinaison automatique des tendances globales, mais, au contraire, de mettre au jour la pluralité des mécanismes par lesquels elles se déploient et de souligner la variété de leurs traductions. »

Jérôme Aust (2010) : « Quand l'université s'ancre au territoire. Collaborations académiques et territoriales à Lyon (1958-2009) », Le Mouvement Social 2010/4 (n° 233), pages 107 à 125

En conclusion, envisager toutes ces « transitions écologiques » est un modèle qui peut nous inspirer, pour une gouvernance renouvelée de notre Université, qui se fonde sur des valeurs fortes, telles que la cohérence, l'attention, le respect, la transparence, et la concertation.

L'université de demain, telle que nous l'anticipons et l'espérons, sera celle qui réussira ces transitions écologiques, organisationnelles, scientifiques et pédagogiques. Elle devra s'engager et décider en prenant en compte la dimension financière, mais également des impacts non monétaires. Une Université humaine et éthique qui travaille pour ses étudiants, ses personnels et son environnement.

[1] Exemples dans le Code de l'environnement, le Code rural et la pêche maritime, le Code forestier, le Code de l'urbanisme, le Code général des collectivités territoriales.

[\[2\]](#) Convention d'Aarhus 1998. Ces deux principes définissent le droit pour les différents acteurs de la société d'être informés et de participer au traitement des questions environnementales. L'information n'est pas suffisante, la participation doit également être rendue possible. Ce sont les deux principes dont je souhaite faire la promotion.